

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du compte de gestion 2016 de la commune,
- 2- Vote du compte administratif 2016 de la commune,
- 3- Vote de l'affectation de résultats de la commune,
- 4- Vote des taux d'imposition 2017,
- 5- Vote du Budget Primitif 2017 de la commune,
- 6- Vote du compte de gestion 2016 de l'assainissement collectif,
- 7- Vote du compte administratif 2016 de l'assainissement collectif,
- 8- Chapelle de Douannec – Validation avenant,
- 9- AMF (Association des Maires de France) – Cotisation 2017,
- 10- Centre d'Aide alimentaire – Subvention 2017,
- 11- Suppression d'une partie d'un chemin communal et remplacement de celui-ci par la création d'un contournement – Avis sur le rapport du commissaire enquêteur,
- 12- Demande d'autorisation voirie – M. Jean-Marie LARREY,
- 13- Indemnités des élus – Modification de l'indice,
- 14- Affaires diverses.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Eglise – Remplacement du mouton de la cloche 1,
- Programme de voirie 2017,
- Bureau des élections législatives des 11 et 18 juin 2017

1- Vote du compte de gestion 2016 de la commune

Madame Christine DENIS, Trésorière, présente le compte de gestion 2016 :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 358 874.64 € - 238 304.50 €
= + 120 570.14 €

Résultat d'investissement = Recettes – Dépenses
= 195 107.73 € - 103 724.70 €
= + 91 383.03 €

Validation du conseil à l'unanimité.

2- Vote du compte administratif 2016 de la commune

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2016 :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 358 874.64 € - 238 304.50 €
= + 120 570.14 €

Résultat d'investissement = Recettes – Dépenses
= 195 107.73 € - 103 724.70 €
= + 91 383.03 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Validation du conseil à l'unanimité.

3- Vote de l'affectation de résultat de la commune

Résultat de fonctionnement = + 120 570.14 €

Résultat d'investissement = + 91 383.03 €

Le résultat de fonctionnement sera intégralement reporté en recettes d'investissement dans le BP 2017 ; Ligne 1068.

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes d'investissement au BP 2017 ; Ligne 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017.

4- Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire précise que les taux appliqués en 2016 sont de :

Taxe d'habitation : 9,13 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,66 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,42 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2017.

Accord du conseil à l'unanimité

5- Vote du Budget Primitif 2017 de la commune

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif :

Dépenses totales de fonctionnement prévues pour 2017 = 331 361.24 €

Recettes totales de fonctionnement prévues pour 2017 = 331 361.24 €

Dépenses totales d'investissement prévues pour 2017 = 353 016.25 €

Recettes totales d'investissement prévues pour 2017 = 353 016.25 €

Projets 2017 :

- Harmonisation des lampadaires dans le bourg,
- Travaux de voirie 2017 : la VC 89 entre Kerdoret et Kerfave / Chemin rural à Kerdoret / sécurisation des 3 carrefours sur le RD 54,
- Rénovation de la toiture des logements communaux,
- Changement des panneaux de signalisation des lieux-dits sur toute la commune,
- Réaménagement du parking de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la commune.

6- Vote du compte de gestion 2016 de l'assainissement collectif

Madame Christine DENIS, Trésorière, présente le compte de gestion 2016 :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 34 738.85 € - 22 527.61 €
= + 12 211.24 €

Résultat d'investissement = Recettes – Dépenses
= 47 814.48 € - 14 434.93 €
= + 33 379.55 €

Validation du conseil à l'unanimité.

7- Vote du compte administratif 2016 de l'assainissement collectif

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2016 :

Résultat de Fonctionnement = Recettes – Dépenses
= 34 738.85 € - 22 527.61 €
= + 12 211.24 €

Résultat d'investissement = Recettes – Dépenses
= 47 814.48 € - 14 434.93 €
= + 33 379.55 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Validation du conseil à l'unanimité.

8- Chapelle de Douannec – Validation avenant

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de valider un avenant à la délibération prise le 9 février dernier concernant la restauration totale du vitrail du transept nord de la chapelle.

En effet en détachant les joints au pourtour des vitraux les joints se sont désolidarisés. La pierre maîtresse s'est révélée être cassée en deux endroits.

L'entreprise BOTREL nous a donc transmis un avenant de 1 140.00 € HT.

Accord du conseil

9- AMF (Association des Maires de France) – Cotisation 2017

Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement à l'AMF (Association des Maires de France) pour l'année 2017, pour un montant TTC de 178.01 €.

Accord du conseil

10- Centre d'Aide Alimentaire – Subvention 2017

Monsieur le Maire présente le courrier du Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp indiquant le montant de la subvention 2017 : 309 €.

Accord du conseil

11- Suppression d'une partie d'un chemin communal et remplacement de celui-ci par la création d'un contournement – Avis sur le rapport du commissaire enquêteur

Par délibérations en date du 29 septembre 2016 et 8 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable de la suppression d'une partie d'un chemin communal et le remplacement de celui-ci par la création d'un contournement, au lieu-dit La Ville Basse en Gommenec'h.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 janvier au 23 janvier 2017.

Le commissaire-enquêteur a transmis son rapport et émis un avis favorable à l'enquête.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil décide à l'unanimité :

➤ **d'approuver les conclusions du commissaire-enquêteur,**

➤ **de donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.**

12- Demande d'autorisation de voirie – M. Jean-Marie LARREY

Monsieur le Maire présente la demande de M. Jean-Marie LARREY pour sa parcelle référencée B 260 située au lieu-dit Traou Goaziou – 22290 GOMMENECH.

M. Jean-Marie LARREY n'a pas d'autre solution que de mettre en œuvre sa filière d'assainissement non collectif sur un délaissé de voirie pour résoudre un problème sanitaire existant, afin de se mettre aux normes.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. Jean-Marie LARREY à mettre en place son dispositif d'assainissement sur le délaissé de voirie accolé à sa propriété,

- de donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

13- Indemnités des élus – Modification de l'indice

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Il convient donc d'appliquer le nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Accord du conseil

14- Eglise – Remplacement du mouton de la cloche n° 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'intervention de l'entreprise BODET pour l'entretien de l'installation des cloches de l'église, il a été constaté que le mouton support de la cloche 1 est verrouillé (claquements sur les roulements lors de la mise en volée et cloche affaissée).

Pour permettre la sonnerie en toute sécurité, le remplacement du mouton est nécessaire.

L'entreprise BODET nous a donc transmis un devis d'un montant HT de 3 014.00 €.

Accord du conseil

15- Leff Armor Communauté – Adhésion à un groupement de commandes pour les programmes de voirie 2017

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux d'entretien de voirie communale sur l'année 2017 (programme de voirie 2017),

Le coordonnateur du groupement est Leff Armor Communauté. Dans le respect du code des marchés publics il procède à l'organisation de l'ensemble de la procédure de passation du marché de travaux.

Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, signe le marché, le notifie et s'assure de sa bonne exécution.

La Commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.

La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de procédure de passation des marchés.

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de programme de voirie 2017 ;**
- **d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande et tous les documents afférents à ce dossier.**

16- Leff Armor Communauté : Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de prestation d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2017,

CONSIDERANT l'achèvement des missions d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) depuis le 1^{er} janvier 2014,

CONSIDERANT que la Commune ne dispose pas des compétences internes en ingénierie technique pour l'élaboration de son programme de voirie,

Leff Armor Communauté propose une mission assistance technique et administrative pour étudier le programme de voirie, préparer le dossier de consultation des entreprises et suivre la réalisation des travaux.

La convention débute à sa signature et s'achève à la réception sans réserve des travaux.

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie et tous les documents afférents à ce dossier.**

17- Programme de voirie 2017

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle le programme de voirie 2017 :

- La VC 89 entre Kerdoret et Kerfave,
- Chemin rural à Kerdoret
- 3 plateaux surélevés en carrefour sur la RD 54.

Monsieur le Premier Adjoint présente l'estimatif préparé par Leff Armor Communauté dans le cadre du groupement de commande.

Le total de l'estimatif s'élève à 69 676.00 € HT soit 83 611.20 € TTC (l'estimation de la prestation d'ingénierie est de 1.50 % du montant TTC soit 1 254.17 €).

Le Conseil municipal valide l'estimatif pour le programme de voirie 2017 et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce programme.

18- Affaires diverses

Les bureaux de vote pour les élections fermeront à 19 h et non à 18 h.